

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N°32

OBJET :		AUTORISATION DE RECRUTEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOIS COMPETENCES	
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 40	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 juillet 2020.

L'an Deux Mille vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès à Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. PEREZ, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoint

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. ARIAS, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, M. BELMAS, Mme RIVEL, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT, Mme LARROUX conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le code du travail et notamment les articles L5134-19-1 à L5134-34 et R5134-14 à R5134-50 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 renforçant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu la circulaire DGEFP/SDPAE/MIP/METH/MPP/2019/17 du 31 janvier 2019 relative aux parcours emplois compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu l'arrêté préfectoral de la région Occitanie n° 2019/PEC/2du 30 septembre 2019, fixant le montant et les conditions de l'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat pour les PEC ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 28 du 14 février 2019 et n°20 du 4 avril 2019 ;

La Ville s'est inscrite depuis plusieurs années dans les dispositifs d'aide de retour à l'emploi. A ce titre, la circulaire de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation (DGEFP) du 11 janvier 2018 a transformé les contrats aidés par la création des PEC.

Ces emplois aidés reposent sur le triptyque « mise en situation professionnelle-formation-accompagnement », à savoir un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail (demandeurs d'emplois de très longue durée, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville, bénéficiaires du revenu de solidarité active uniquement dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens)

Leur mise en œuvre est placée sous la responsabilité des prescripteurs agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé, pour une durée de 9 à 12 mois maximum, renouvelable une fois pour une durée de 6 à 12 mois maximum, et pour un temps de travail de 20 heures hebdomadaire minimum.

Depuis l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2019, L'Etat contribue au financement de ces contrats à hauteur de 40 % du SMIC sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures.

Dès lors et considérant les besoins de la Ville, il est proposé d'ouvrir la possibilité de recourir à neuf nouveaux emplois dans les domaines et aux conditions suivantes :

- 6 emplois d'une durée de 12 mois à temps complet au sein de la direction générale des services techniques pour exercer les missions suivantes :
 - Polyvalence en bâtiment (serrurerie, menuiserie, pour exercer des missions de travaux de maintenance, de réfection)
 - Travaux d'urgence nécessaires à l'entretien et la maintenance du domaine public communal, des jardins publics et espaces naturels sur l'ensemble de la Ville
 - Petits travaux de voirie

- 1 emploi d'une durée de 12 mois à temps complet au sein de la direction de l'éducation pour exercer des missions d'aide cuisinier à la cuisine centrale.
- 1 emploi d'une durée de 12 mois à temps complet au sein de la direction des opérations funéraires pour exercer des missions de gardiennage et d'entretien des cimelières.
- 1 emploi d'une durée de 12 mois à temps complet au sein de la direction du secrétariat général affaires juridiques documentation, et plus particulièrement du service imprimerie pour exercer les missions d'agent imprimeur

Les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 du budget.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le recours aux contrats PEC dans les conditions supra définies,
- D'autoriser la présentation d'offres de recrutement auprès des prescripteurs correspondants,
- D'autoriser le Maire à signer et exécuter toutes pièces administratives y afférentes et notamment les conventions, contrats, renouvellements et avenants à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib16072032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020
Affichage : 21/07/2020

Le Maire,
Gérard LARRAT

